

# DICRIM Document d'information communale sur les Risques Majeurs

Commune de Soultz-sous-Forêts Hohwiller

# Sommaire

| Rubriques                                     | Pages |
|---|-------|
| Le mot du Maire                               | 3     |
| Rappels règlementaires                        | 5     |
| L'alerte                                      | 6     |
| Recensement des risques majeurs               | 8     |
| • Le risque tempête                           | 9     |
| • Le risque inondation et/ou coulées de boues | 11    |
| • Le risque mouvements de terrain             | 14    |
| • Le risque sismique                          | 16    |
| • Le risque transport de matières dangereuses | 18    |
| Le risque industriel                          | 20    |
| Carte des risques sur la communes             | 22    |
| Numéros d'urgence                             | 24    |

# Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La commune de Soultz-sous-Forêts Hohwiller n'est pas à l'écart de risques majeurs.

Chacun se souvient de la tempête de 1999 qui avait privé notre localité d'électricité pendant plus d'une journée et qui avait provoqué de nombreux dégâts : toitures endommagées, arbres arrachés, ...

Plus récemment plusieurs sinistres dues aux coulées d'eau boueuse, notamment en 2003, 2008 et 2009, nous ont rappelés que des biens et des personnes de la localité sont menacés sur plusieurs bassins versants de la commune en cas de fortes précipitations, en particulier lors des orages de printemps.

La redéfinition de la zone inondable dans le cadre du PLU a également montré l'ampleur du risque d'inondation autour du Seltzbach, au cœur de la commune, et les précautions à prendre lorsque ces zones sont malgré tout ouvertes à l'urbanisation. Le dernier évènement majeur en la matière date de 1982.

Par ailleurs, l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle du 1er juillet au 30 septembre 2003 pour « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sècheresse et à la réhydratation des sols » souligne la complexité de notre sous-sol et les risques y afférent.

Enfin, pour compléter le tableau des risques naturels, il ne faut pas oublier la sismicité. Notre commune de trouve en zone de risque modérée.

Les risques technologiques font aussi partie de notre environnement. La route départementale 28 traverse notre commune de part en part. Cette voie à grande circulation est également un itinéraire pour convoi exceptionnel. Elle présente donc un risque évident en cas de transport de matières dangereuses. Ceci d'autant plus qu'elle croise la voie ferrée Haguenau Wissembourg par l'intermédiaire d'un passage à niveau situé à proximité immédiate de la gare, particulièrement fréquentée. Le risque industriel est, quant à lui, répertorié à travers les déclarations des installations soumises à classement.

Evidemment les autorités municipales ne se contente pas de répertorier les risques potentiels. Un certain nombre de dispositifs de prévention ont ainsi été mis en place.

Des investissements importants sont notamment consentis pour contrer les coulées d'eau boueuse : bandes enherbées, fascines, bassins de rétention ... Le dialogue avec les agriculteurs permet d'organiser la nécessaire rotation des cultures et l'évolution des techniques culturales. Les documents d'urbanisme sont également mis à contribution pour cerner au plus près les secteurs à risque, que ce soit pour les coulées d'eau boueuse ou les inondations.

Mais aucun dispositif ne peut prévenir un risque à 100%!

Le présent DICRIM - Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs - a donc été élaboré pour lister l'ensemble des risques encourus sur le territoire, les dispositifs de prévention, mais aussi et surtout les dispositifs de protection et de secours en cas de survenance d'un sinistre.

La loi n°2004-811 du 13 août 2004, dite de modernisation de la Sécurité Civile, définit dans son chapitre III l'organisation des secours.

La direction des opérations de secours relève en général du Maire en tant qu'autorité de police compétente. En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune ou s'il déclenche un plan c'est le Préfet qui en assure la conduite.

Le Maire assure donc le rôle de Directeur des Opérations de Secours (DOS). La gestion opérationnelle des actions est pris en charge par le Coordinateur des Opérations de Secours (COS), le représentant des services de secours sur le terrain, qui coordonne et commande l'ensemble des moyens en hommes et en matériels présent sur le théâtre des opérations.

Le Poste de Commandement Communal (PCC) sera alors situé

en mairie de Soultz-sous-Forêts – 2, rue des Barons de Fleckenstein.

• Téléphone **03.88.80.40.42** 

Fax: 03.88.80.52.44

• Adresse courriel: mairie.soultzsousforets@wanadoo.fr

• Site internet: www.soultzsousforets.fr

**ou au relais culturel de La Saline -** 1 place du Général de Gaulle, en cas d'indisponibilité de la mairie

• Téléphone **03.88.80.47.25** 

Toutes les décisions doivent partir ou transiter par lui et toutes les actions mises en œuvre doivent y être relatées et consignées. La cellule de crise mettra en œuvre les procédures prévues au Plan Communal de Sauvegarde - PCS - qui constitue le référentiel opérationnel de la gestion de crise.

Le PCC est aussi votre point d'information pendant toute la durée de la crise.

A noter que dans les établissements scolaires, le chef d'établissement est responsable de l'organisation des secours de première urgence. Chaque établissement scolaire doit être pourvu d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) destiné à permettre au chef d'établissement de mettre en sécurité les élèves et le personnel, et se préparer à la mise en œuvre des directives des autorités, en attendant l'arrivée des secours.

Madame, Mademoiselle, Monsieur, votre sécurité, celle de vos proches et celle de vos biens dépend en partie de votre comportement en cas de sinistre lié à un risque majeur. Le DICRIM a vocation à vous éclairer sur le conduite à tenir.

Merci de vous l'approprier et de l'appliquer si besoin!

Très cordialement,

Le Maire de Soultz-sous-Forêts

# Rappels réglementaires

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

## L'alerte

#### **ÉTAT D'ALERTE**

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

#### L'ALERTE ET SIGNAL D'ALERTE

#### L'alerte

Pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis les véhicules de la police municipale, ou des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

#### L'activation du signal sonore par sirène.

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

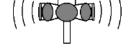
#### LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

#### Début d'alerte

En cas d'alerte, une sirène émet un signal :



- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séguences entrecoupées d'un court silence

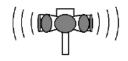






1 minute 41 secondes 5 secondes 1 minute 41 secondes 5 secondes 1 minute 41 secondes

#### Fin d'alerte



La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :

30 secondes

#### La procédure "Vigilance Météo "

Mise en place par Météo-France elle a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-guatre heures.



La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <a href="http://mxww.meteofrance.com">http://mxww.meteofrance.com</a>.

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

- Vert : pas de vigilance particulière ;
- Jaune : phénomènes habituels dans le région, mais occasionnellement dangereux ;
- Orange : vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus ;
- Rouge: vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité civile qui peut prendre en compte, outre les conditions purement météorologiques, des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.

# Commune de Soultz-sous-Forêts

Recensement des différents risques majeurs

# Les risques naturels



C Le risque tempête



C Le risque inondation et de coulée d'eau boueuse



Le risque mouvement de terrain



Le risque sismique

# Les risques technologiques



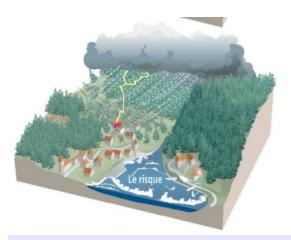
Le risque transport de marchandises dangereuses



11 Le risque industriel



# Le risque tempête



## Qu'est qu'une tempête ?

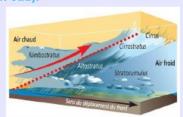
Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

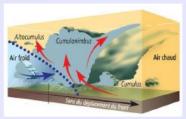
- Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.
- Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



#### Front chaud



Front froid

#### Le risque dans la commune

La tempête n'est pas une intempérie fréquente au niveau de la commune.

Néanmoins la localité peut être touchée par ce phénomène, comme ce fut le cas le dimanche 26 décembre 1999, où les dégâts furent très importants, tant au niveau des toitures que des antennes de télévision sur les toits. Cette tempête avait également engendrée une coupure d'électricité de plus de 24 heures.

#### Les mesures prises et l'alerte

#### **PREVENTION**

Il revient à tout propriétaire de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine, qu'il s'agisse des bâtiments (en particulier constructions légères ou anciennes et toitures) ou des arbres. Par ailleurs, dans la mesure où il en a connaissance, il appartient au citoyen de signaler en Mairie notamment les constructions présentant des risques de chute de matériaux et les situations susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique. La municipalité engage les procédures nécessaires pour mettre fin aux situations de péril (immeubles menaçant ruine, exécution d'office,...).

En cas de tempête, la population doit éviter particulièrement toute circulation.

#### **PROTECTION ET SECOURS**

METEO FRANCE diffuse des bulletins d'alertes météorologiques en direction des services de la Protection Civile. Ces services informent ensuite le Préfet qui transmet l'alerte au Maire, chargé de mettre en œuvre les moyens adéquats. Les services publics, les réseaux EDF/GDF et FRANCE TELECOM, prennent alors les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population et des biens. Le Préfet n'assure la direction des opérations que si l'ampleur de la situation l'exige.

Il est important que chacun connaisse la conduite qu'il doit adopter en cas de tempête.

#### Niveau d'Alerte Orange:

#### Conséquences possibles

- → Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- → Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- → Les branches des arbres risquent de se rompre.
- → Les véhicules peuvent être déportés.
- → La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière...

#### Conseils de comportements

- → Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral.
- → En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- → N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

#### Niveau d'Alerte Rouge:

#### Conséquences possibles

- → Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- → La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- → Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

#### Conseils de comportements

#### Dans la mesure du possible

- → Restez chez vous
- → Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- → Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

#### En cas d'obligation de déplacement

- → Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

#### Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- → N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- → Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- → Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

#### Respecter les consignes des autorités

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- → Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- → Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel
- → En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public
- → Ne pas prendre votre voiture
- → Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué





Rentrez rapidement dans un batiment



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne telephonez pas sauf en cas d'urgence



## Le risque inondation et/ou de coulée d'eau boueuse

En temps normal, la rivière s'écoule dans son lit mineur.



Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le **lit moyen** et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.



Lorsque le sol est saturé d'eau, la nappe affleure et inonde les terrains bas.



#### Les inondations:

L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse).

L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'État, par le biais des Services de Prévision des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait, la prévision des crues sur des secteurs identifiés.

#### Le risque dans la commune

Dans la commune de Soultz-sous-Forêts le risque existe à plusieurs niveaux :

- Inondations par débordement du Seltzbach qui traverse la localité; le risque maximal est répertorié dans les documents du PLU qui recense le niveau projeté de la crue centennale par rapport à la topographie
- Coulées d'eau boueuse dans les 3 versants de Soultz-sous-Forêts qui constituent une menace directe pour les personnes et les biens : le Schindelbach, le Hubweg et le Roesselbach
- Inondations en aval du Schindelbach pour des problèmes d'évacuation de l'eau à cause de l'exiguïté du fossé de franchissement de la voie ferrée
- Coulées d'eau boueuse et inondations dans le lotissement de la commune associée de Hohwiller et le lotissement Plein Sud de Soultzsous-Forêts

D'autres secteurs de la commune peuvent également être touchés, dans une moindre mesure, en cas de très intenses précipitations.

Ces phénomènes ont fait l'objet de quatre arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles :

- Du 8 décembre au 31 décembre 1982
- Du 25 décembre au 29 décembre 1999
- Le 8 mai 2003
- Et le 30 mai 2008

D'autres évènements graves du même type, non reconnus comme catastrophe naturelle, ont également eu lieu, notamment le 3 juillet 2009.

#### Les mesures prises et l'alerte

#### **PREVENTION**

Des investissements importants sont consentis pour contrer les coulées d'eau boueuse : bandes enherbées, fascines, bassins de rétention ... Le dialogue avec les agriculteurs permet d'organiser la nécessaire rotation des cultures et l'évolution des techniques culturales. Les documents d'urbanisme sont également mis à contribution pour cerner au plus près les secteurs à risque, que ce soit pour les coulées d'eau boueuse ou les inondations. Le règlement du PLU définit les conditions d'urbanisation des zones inondables en aléa faible ou moyen.

#### **PROTECTION ET SECOURS**

Alerte METEO France

Alerte terrain par les citoyens dès que le danger se précise dans les zones à risque : contact avec la mairie ou l'exécutif municipal



#### Avant:

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations,
- couper le gaz et l'électricité,
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...),
- faire une réserve d'eau potable,
- prévoir l'évacuation,

#### Pendant:

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...);
- couper le gaz et l'électricité;
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue ;
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

#### Après:

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

Remarque : en ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

#### A l'approche du sinistre :

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.







Coupez l'électricité et le



Montez à pied dans les étages



soupireaux, aérations....)

Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

# coults countries and glassmer to de testin

# Le risque mouvement de terrain

Le glissement à surface de rupture circulaire se produit généralement dans des matériaux homogènes.



Les éboulis en pied de versants rocheux sont le fruit des chutes de blocs



<u>Les effondrements de cavités souterraines</u> : peuvent entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.



La décompression des roches est à l'origine de l'effondrement du toit des cavités souterraines.

#### Mouvement de terrain :

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du soussol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

- les affaissements et les effondrements de cavités
- les chutes de pierres et éboulements
- les glissements de terrain
- les modifications des berges de cours d'eau
- les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Une fois déclarés, les mouvements de terrain peuvent être regroupés en deux grandes catégories selon le mode d'apparition des phénomènes observés. Il existe d'une part, des processus lents et continus (affaissements, tassements...) et d'autre part, des évènements plus rapides et discontinus comme les effondrements, les éboulements, les chutes de pierres, etc.

#### Le risque dans la commune

Un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle a été pris pour une période du 1er juillet au 30 septembre 2003 pour « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sècheresse et à la réhydratation des sols ».

Ce motif apparaît également dans l'intitulé de l'arrêté suite à la tempête du 25 décembre 1999.

#### Les mesures prises et l'alerte

Suivi par la mairie des évolutions du terrain suite à des alertes citoyennes



#### Avant:

→ Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde (points de regroupement désignés par l'autorité).

#### Pendant:

- → En cas d'effondrement du sol :
  - Évacuez les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs) latéralement en recherchant les points
  - Éloignez-vous de la zone dangereuse
  - Rejoignez les lieux de regroupement
- → En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :
  - Fuyez latéralement
  - Éloignez-vous du point d'effondrement,
  - Ne revenez pas sur vos pas
  - N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
  - Suivez les consignes données par la radio.

#### RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU'À VOTRE SÉCURITÉ

#### Après:

- → En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :
  - Fermez le gaz et l'électricité
  - Évacuez les bâtiments et éloignez vous des points dangereux
  - Rejoignez les lieux de regroupement
  - Informez les autorités de tout danger observé.
  - Évaluez les dégâts







Fuyez latéralement



gagnez un point haut



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



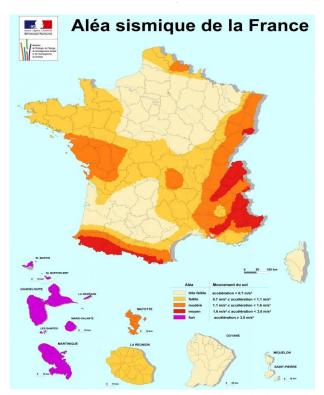
Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

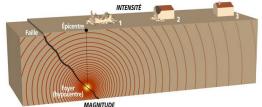


# Le risque sismique



## Le risque dans la commune

Zone de sismicité 3 : risque modéré



## Les mesures prises et l'alerte

Il n'y a pas de dispositions particulières de prises concernant la prévention et l'alerte

## Séisme:

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué.

De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

#### Avant:

- «Repérez» les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- → Fixez les appareils et les meubles lourds.
- → Préparez un plan de regroupement familial

#### Pendant:

- → Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes! Restez où vous vous trouvez:
  - à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
  - à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
  - en voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
  - Si vous êtes dans un MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC, ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
  - Si vous êtes dans la CUISINE, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.
  - Si vous êtes dans un STADE ou un THEATRE, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.
- Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
- → Protégez-vous la tête avec les bras.
- → N'allumez pas de flamme.

#### Après:

- Après la première secousse, méfiez-vous des répliques :il peut y avoir d'autres secousses.
- → Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- → Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités





Eloignez vous des bâtiments, pylones....



Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres



Coupez l'électricité et gaz



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne pas chercher les enfants à



Ne pas téléphones sauf en cas d'urgence



# M Le risque transport de marchandises dangereuses



### Explosion d'un camion citerne







Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



des matières dangereuses

Panneaux de signalisation

#### Le risque dans la commune

Le risque dans la commune est lié :

- Au fait que la localité est traversée par la RD28 qui est, en même temps une voie à grande circulation et un itinéraire pour les convois excep-
- Et à la présence d'un passage à niveau, en pleine localité, situé sur la RD28 et à proximité de la gare ; à noter que la gare est
  - le point de rabattement de toute la population du centre de l'Outre-Forêt vers le TER, ce qui génère beaucoup de trafic automobi-
  - et le point de croisement des trains de la voie ferrée unique Haguenau Wissembourg ce qui entraine de nombreux mouvements de barrières pour le passage à niveau

## TMD:

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits (TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

### Les mesures prises et l'alerte

Le commune s'est doté d'un ensemble de panneaux permettant de dévier la circulation dans les délais les plus brefs.

#### Attention



#### Avant:

- → Connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules)
- → Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

#### Pendant:

#### Si vous êtes témoin :

- → Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17 ) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- → S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles)
- → Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner
- → Obéissez aux consignes des services de secours.

#### Si vous entendez la sirène :

- → Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- → Écoutez la radio

#### Après:

→ Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fi n de l'alerte. A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant, aérez le local où vous êtes.

## Les bons reflexes



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un batiment



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventillations



5

Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne telephonez pas sauf en cas d'urgence



# Le risque industriel

#### Le risque dans la commune

Pour évaluer le risque industriel engendré par les différentes activités sur le ban communal nous nous sommes basés sur le répertoire des installations ayant fait l'objet d'une déclaration.

Huit entités ont ainsi été relevées :

- L'entreprise GUNTHER, pour la présence d'installations de combustion, de compression et réfrigération, la puissance de certaines machines et le nettoyage, décapage et dégraissage de métaux
- L'entreprise CEFA pour l'utilisation de radioéléments artificiels, le stockage de 30.000 litres de gaz combustible et la présence d'une cabine de peinture
- Le GEIE pour l'exploitation de la géothermie profonde en roches sèches pour la maîtrise des risques sismiques et de l'évacuation de la chaleur résiduelle
- L'entreprise CPE, distributeur de produits pétroliers, pour le stockage de carburants
- L'entreprise ZYTO spécialisée dans l'affutage
- La déchetterie réservée aux déchets ménagers
- Les anciens forages de Pechelbronn, devenus forages fuyards
- L'élevage de porcs de l'entreprise ROTT à Hohwiller

#### Les mesures prises et l'alerte

Ces différentes entreprises font l'objet d'une attention particulière afin qu'une alerte puisse être diffusée, selon les moyens adaptés, en cas de problème.

#### Attention

# Avant :



- → S'informer sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer).
- → Évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques).
- → Bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.

#### Pendant:

- → Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte : 18 (pompiers), 15 (SAMU), 17 (police), en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes.
- → S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie).
- → Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner. .

## Les bons reflexes



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un batiment



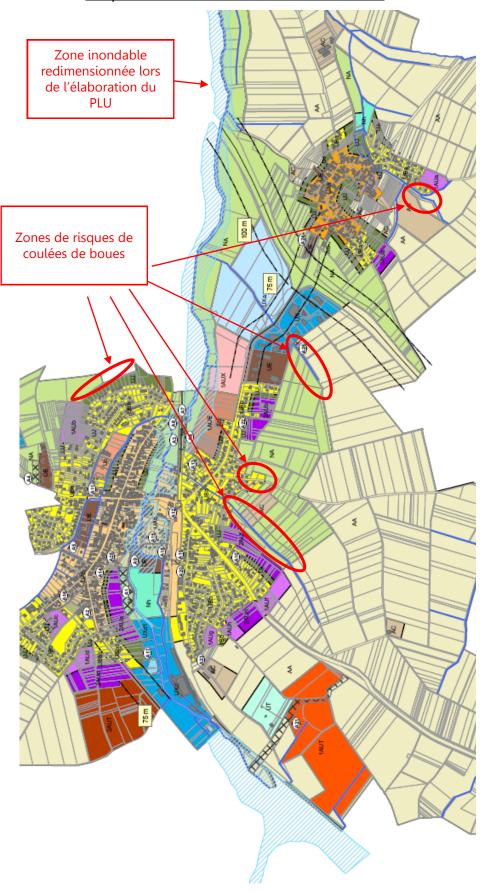
Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne telephonez pas sauf en cas d'urgence

# Carte des risques sur la commune

## Risque inondation et/ou coulées de boues

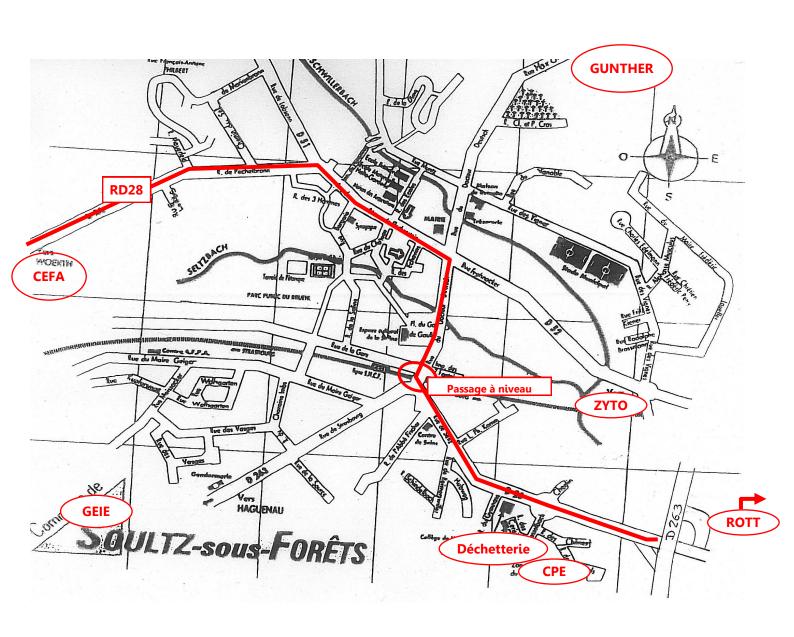


Page 22

# Risque sismique dans le département du Bas-Rhin



# Risque transport des matières dangereuses et risque industriel



# Numéros d'Urgence

| Numéro d'urgence                  | 112                |
|-----------------------------------|--------------------|
| Sapeurs-pompiers                  | 18                 |
| Urgences médicale SAMU            | 15                 |
| Gendarmerie Nationale             | 17                 |
| Mairie téléphone                  | 03 88 80 40 42     |
| Mairie fax                        | 03 88 80 52 44     |
| Mairie courriel mairie soultzsous | sforets@wanadoo.fr |

# Adresses utiles: http://www.prim.net/

http://www.soultzsousforets.fr

http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt/

http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil